

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Arrêté du 1^{er} février 2012 modifiant l'arrêté du 8 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des périodes complémentaires de soldes

NOR : *EFII1202323A*

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 310-3 et R. 310-15 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des périodes complémentaires de soldes, notamment son annexe,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe à l'arrêté du 8 janvier 2009 susvisé est remplacée par l'annexe suivante :

« A N N E X E

MODÈLE DE DÉCLARATION PRÉALABLE DES PÉRIODES COMPLÉMENTAIRES DE SOLDES

(Art. L. 310-3, L. 310-5, R. 310-15 et R. 310-15-1
du code de commerce)

Extrait de l'article L. 310-3 du code de commerce : « 2° Une période d'une durée maximale de deux semaines ou deux périodes d'une durée maximale d'une semaine, dont les dates sont librement choisies par le commerçant ; ces périodes complémentaires s'achèvent toutefois au plus tard un mois avant le début des périodes visées au 1° (soldes nationaux); elles sont soumises à déclaration préalable auprès de l'autorité administrative compétente du département du lieu des soldes ou du département du siège de l'entreprise pour les entreprises de vente à distance. »

1 - Déclarant

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale : []

[]

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) : []

N° SIRET : []

Adresse : n° [] Voie :

[]

Complément d'adresse : []

Code postal : [] Localité :

[]

Téléphone : [] Adresse

électronique : []

Nom du site ou des sites électroniques marchands concernés par la déclaration : []

[]

2 - Caractéristiques de la vente en soldes

La présente déclaration concerne :

Une 1^{ère} période complémentaire dans l'année civile : du [] au []⁽¹⁾

Une 2^{ème} période complémentaire dans l'année civile : du [] au []⁽¹⁾

Si 2ème période, rappeler les dates de la première période complémentaire :

du : [] au []⁽¹⁾

(1) Format JJ/MM/AAAA

3 - Engagement du déclarant

Je soussigné, auteur de la présente déclaration : (Nom, prénom)....., certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-3, R. 310-15 et R. 310-15-1 du code de commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente en soldes constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal.

4 - Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée :

N° d'enregistrement :

Observations :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique effectué pour le compte de l'Etat et destiné à la gestion des déclarations visées au présent formulaire. Les destinataires des données sont les agents des Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP) et les agents des Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSP) habilités à instruire votre dossier. Les réponses sont obligatoires aux termes de la réglementation précitée.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations à caractère personnel. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse est consultable sur le site <http://www.economie.gouv.fr/dgcrf/Liste-des-directions-départementales-de-la-protect>. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Art. 2. – Le directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1^{er} février 2012.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général de la compétitivité,
de l'industrie et des services,*
L. ROUSSEAU